

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Carburant : mafia dans les eaux gabonaises ?

PLUSIEURS compagnies pétrolières installées à Port-Gentil se ravitailleraient désormais en carburant à partir d'un tanker battant pavillon sierra-léonais, se gardant, conformément à la loi, de le déclarer à la Douane. Une enquête a été ouverte.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'AFFAIRE fait grand bruit, depuis une semaine, dans la presse internationale et sur les réseaux sociaux, sans qu'elle n'ait suscité, pour l'instant, une réaction officielle du gouvernement. Plusieurs compagnies pétrolières installées à Port-Gentil se ravitailleraient désormais en carburant à partir d'un tanker battant pavillon sierra-léonais, révèle l'hebdomadaire Jeune Afrique. Alertées par cette information, les autorités gabonaises auraient immédiatement diligenté une enquête pour comprendre les ramifications de ce réseau, étant entendu qu'on ignore, pour l'instant, l'identité des compagnies pétrolières qui en font partie. S'il n'y a rien d'illégal dans la vente de carburant par le bateau-ci-

terne, indique une source de l'enquête, ce sont plutôt ses "clients" qui sont passibles d'amende pour s'être mis en marge, dit-on, de la loi fiscale en la matière, précisément de l'article 110 du Code des douanes en zone Cemac, qui "oblige tout importateur à déclarer en détail toutes les marchandises importées ou introduites sur le territoire douanier".

Or, après avoir acheté leur carburant dans les eaux internationales, ces compagnies ne le déclareraient pas à la douane une fois dans les eaux nationales. Elles craignent, dit-on, d'être taxées conformément à la loi qui impose 31,25 % sur chaque litre. Sur le bateau-citerne, un litre de gas-oil serait vendu à 330 francs, soit la moitié du prix normal.

Au ministère du Pétrole et des Hydrocarbures, on prend l'affaire très au sérieux, même si on se refuse de

tirer des conclusions. " Jusqu'ici, nous n'avons que des rumeurs et pas d'informations précises. Nous travaillons avec les enquêteurs au niveau de Port-Gentil, pour avoir plus d'informations. Nous ne pourrions réagir et communiquer officiellement que lorsque nous aurons tous les éléments probants liés à cette affaire ", nous a assuré le service communication du ministère du Pétrole.



Photo: Julie Nguimbi

C'est ce type de pétrolier qui serait au cœur de l'affaire.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHÈQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 Février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis. Passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R.I	Date de la R.I	Parcelle	Section	Ville ou District
14.017	26 Août 2019	224	YI1	Akanda
14.029	13 Septembre 2019	67	YG7	Akanda
14.031	13 Septembre 2019	129	YE2	Akanda
14.091	04 Novembre 2019	267	YN1	Akanda
14.092	04 Novembre 2019	295	YN1	Akanda

Fait à Libreville, le 04 NOV. 2019

Le Conservateur

Pascal ESSANGA

Lancement de la phase 2 du programme Wave

Georges Mexant NTOUTOUME NDONG
Libreville/Gabon

SOUS le thème "la force de l'union pour une productivité agricole durable en Afrique centrale et de l'ouest", la phase 2 du Programme Wave (Central and west african virus epidemiology) pour la sécurité alimentaire se tient ce mercredi 6 novembre au Radisson Blu de Libreville. Cette phase intervient après les résultats de la phase 1, jugés satisfaisants et qui ont suscité l'adhésion progressive d'autres parties prenantes.

Au cours de cette rencontre, les participants exploreront les pistes de collaboration sur les projets d'intérêt commun pour contribuer à atteindre une sécurité alimentaire durable en Afrique. Il s'agira, précisément, de présenter le programme Wave dans sa phase 2 aux parties prenantes, procéder au lancement

officiel de ses activités, fédérer et construire des alliances, des collaborations et des actions collectives contre les maladies virales des cultures en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Durant cette messe de Libreville, il sera également question de réfléchir sur les stratégies à mettre en place face à la maladie de la Mosaïque africaine du manioc (Cassava Mosaic Disease, CMD) qui constitue la première contrainte de production du manioc car, pouvant entraîner 40 à 70% de perte de rendement.

Face à ces menaces, le programme Wave a mis en place dans sept (7) pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, un dispositif de surveillance et de lutte contre les CMD et développé des plans de riposte nationaux contre les maladies virales du manioc. Ces plans nationaux ont été entérinés par les gouvernements de dix pays dont le Gabon.